



**REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du NORD**

Arrondissement de VALENCIENNES - Canton de SAINT-AMAND-LES-EAUX

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

**Séance du jeudi 15 décembre 2022**

Le Conseil Municipal de RAISMES s'est réuni en Mairie, sur convocation régulière en date du 06 décembre 2022 au salon d'honneur de l'hôtel de ville et sous la Présidence de M. Aymeric ROBIN, Maire.

<b>Nombre de Conseillers</b>	<b>Présent(s) : 28 / 33</b> : Sylvia Potier, Patrick Trifi, Micheline Wannepain, André Kaczor, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Marie-Josée Paillousse, Jean-Paul Birembaut, Karine Lippert, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Florian Renard, Eric Monchicourt, Lætitia Millecamp, Patrick Evrard, Véronique Hubert, Jérôme Ibanez, Marie-Louise Nassar, David Belurier, André Couplet, Jean-Marc Looten, Jeanne Barbieux, Eric Tounsi, Émeline Kessler et Hayette Ait Kaddour, Philippe Lambert, Jean-Claude Priez	
En exercice : 33	<b>Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir : 03/33</b> : Carine Florent à Marie-Louise Nassar, Agathe Mahmoudi à Annette Bramme, Jocelyne Dusautois à André Kaczor	
Présents 28 / 33		
Votants 31 / 33	<b>Absent(s) / Excusé(s) : 01/33</b> Eddy Zdziech	<b>Absent(s) : 01 / 33</b> Maklouf Bouaoud
<b>Secrétaire de séance</b> Florian Renard	<b>DELIBERATION</b> <b>2022.06.07</b>	<b>Avance n°2 subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour 2023</b>

Vu le Code Général Des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2343-1 et 2, D 2343-1 à D2343-10,

Considérant que lors du vote du budget primitif de 2022, le Conseil Municipal a décidé d'accorder au Centre Communal d'Action Sociale, une subvention de fonctionnement pour l'année 2022 d'un montant de 400 000 euros.

Considérant que pour permettre au Centre Communal d'Action Sociale de disposer de la trésorerie nécessaire à son fonctionnement durant les premiers mois de l'année 2023, il convient de verser un acompte d'un montant de 200 000 euros sur la subvention de l'exercice budgétaire 2023

Considérant l'avis de la commission finances en date du 21 novembre 2022

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**AUTORISE** le Maire à procéder au versement de cet acompte

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

**Pour copie conforme,  
Le Maire  
Aymeric ROBIN**

Signé par le Maire le 20 décembre 2022  
Transmis et reçu en préfecture le 20 décembre  
2022  
Publié le 22 décembre 2022